

**COMMUNE DE
RENDEUX**

Service urbanisme

ANTOINE Christian
Tél. 084/370.170 - Fax : 084/477.777
christian.antoine@rendeux.be

COLLIGNON François
Tél. 084/370.171 - Fax. 084/477.777
francois.collignon@rendeux.be

Monsieur et Madame VAN DER WERF-BOSSCH Rogier

Meester Reijnstlaan, 13

NL 1181 PRAMSTELVEEN (Pays-Bas)

Votre lettre du

Vos références :

Nos références : URB059-14 VAN DER WERF-BOSSCH

Annexe(s) : 4

RECOMMANDE

Madame, Monsieur,

Objet : Permis d'urbanisme.

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir en annexe le permis d'urbanisme que notre Collège communal vous a délivré pour les actes ou travaux suivants : **Régularisation d'une maison temporaire de vacances et d'un tank à gaz** Rue de Fondra, Beffe, 3 (RENDEUX, 2e division, section C, n° 1003Z).

Afin d'éviter tout problème ultérieur, **nous vous invitons vivement à prendre connaissance de toutes les conditions** énoncées dans l'article 1 du permis d'urbanisme.

Par ailleurs, nous vous rappelons que Monsieur le Fonctionnaire délégué dispose de trente jours pour éventuellement suspendre la décision du Collège communal ou introduire un recours auprès du Gouvernement. Ce délai est suspensif et débute à la réception de la décision du Collège communal, ce qui signifie que **les travaux ne peuvent pas commencer durant ce délai de 30 jours.**

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Directrice générale,

NOEL Marylène

POUR LE COLLEGE



La Bourgmestre,

DETHIER Lucienne

Annexes :

1. Permis d'urbanisme
2. Plan(s) approuvé(s)
3. Copie de l'envoi du permis d'urbanisme au fonctionnaire délégué.
4. L'avis prescrit par l'article 134 du C.W.A.T.U.P. et **qui doit être affiché** selon les modalités citées par l'article 134 reproduit sur le document.